

16 novembre 2015; 12:27

	Domaine	Critères généraux	Critères détaillés	Modifications par rapport aux critères de 2007
		<u>Participation et renforcement des capacités</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Mesure dans laquelle les membres et non-membres coopérants de l'ICCAT participent activement et significativement aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires.</u></li> <li>- <u>Mesure dans laquelle des initiatives de renforcement de la capacité et des accords institutionnels sont mis en place afin de faciliter la participation effective des économies en développement aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, ce qui comprend des postes de direction.</u></li> </ul>	<u>Nouveaux points en parallèle à l'élément similaire du point 6 « Science »</u>
		Besoins spéciaux des États en développement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure dans laquelle l'ICCAT reconnaît les besoins spéciaux des États en développement et recherche des formes de coopération avec les États en développement, notamment en matière d'allocations ou d'opportunités de pêche, compte tenu des Articles 24 et 25 de l'UNFSA et de l'Article 5 du Code de Conduite pour une Pêche Responsable.</li> <li>- Mesure dans laquelle les membres de l'ICCAT, à titre individuel ou par le biais de l'ICCAT, fournissent une assistance pertinente aux États en développement, tel que cela est reflété dans l'Article 26 de l'UNFSA.</li> </ul>	
6	Science	Qualité et formulation d'avis scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure dans laquelle le SCRS produit les meilleurs avis scientifiques concernant les stocks de poissons et d'autres ressources marines vivantes relevant de son mandat, ainsi que les effets de la pêche sur l'environnement marin.</li> <li>- Mesure dans laquelle l'avis scientifique est présenté conformément aux Résolutions 11-14 et 13-15.</li> <li>- Mesure dans laquelle la structure, les processus, les procédures et l'expertise du SCRS et du Secrétariat de l'ICCAT répondent aux nécessités et aux ressources de l'ICCAT ainsi qu'au très haut niveau des exigences techniques et en matière de données des plateformes de modélisation les plus récentes.</li> </ul>	<p>Copié du point antérieur « conservation et gestion » en y ajoutant une référence spécifique au SCRS.</p> <p>Nouveaux points</p>
		Participation et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure dans laquelle les membres et non-membres coopérants de l'ICCAT participent activement à la formulation de l'avis scientifique.</li> <li>- Mesure dans laquelle des initiatives de renforcement de la capacité sont mises en place afin de faciliter la participation effective des économies en développement aux activités du SCRS.</li> </ul>	
		Planification et recherche à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure dans laquelle l'ICCAT adopte et réévalue régulièrement une stratégie à long terme à mettre en œuvre par le SCRS.</li> <li>- Mesure dans laquelle la recherche coordonnée ou menée directement par l'ICCAT s'aligne sur les nécessités de la Commission pour honorer son mandat.</li> </ul>	Nouveaux points